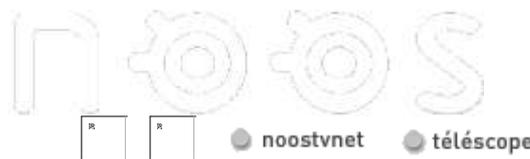
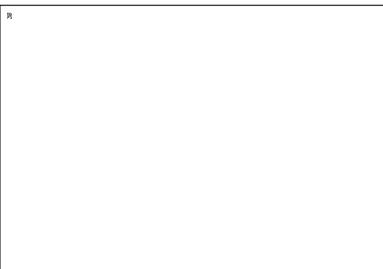


Liste des pièces invoquées au soutien de la présente

- 1) Offre commerciale de la défenderesse, telle que le 16/06/2001 sur son site internet.
- 2) Contrat conclu le 18/07/2001.
- 3) Lettre du 19/03/2005 à la défenderesse résiliant l'abonnement Internet, et demandant la procédure à suivre pour la restitution du matériel.
- 4) Lettre du 24/03/2005 de la défenderesse accusant réception, et formulant une offre commerciale.
- 5) Lettre du 05/04/2005 à la défenderesse confirmant la résiliation de l'abonnement internet, et demandant à nouveau la procédure de restitution du matériel.
- 6) Lettre du 14/04/2005 de la défenderesse accusant réception, refusant la résiliation, annonçant un préavis de rupture de 2 mois, et des frais de déconnexion de 39,99 €.
- 7) Lettre RAR du 20/04/2005 à la défenderesse, parvenue le 25/04/2005, confirmant la résiliation de l'abonnement internet, résiliant toutes les autres prestations, demandant l'arrêt des prélèvements, contestant les conditions de résiliation, et demandant à nouveau la procédure de restitution du matériel.
- 8) Lettre du 28/04/2005 de la défenderesse accusant réception, confirmant la résiliation effective au 30/06/2005, et des frais de résiliation de 39,99 €.
- 9) Lettre RAR du 23/08/2005 à la défenderesse, parvenue le 26/08/2005, protestant de la poursuite des prélèvements, demandant à nouveau leur arrêt, et encore la procédure de restitution du matériel.
- 10) Lettre du 02/09/2005 de la défenderesse, parvenue le 12/09/2005, accusant réception, traitant la protestation comme une résiliation à effet au 31/10/2005, et donnant enfin la procédure de restitution du matériel.
- 11) Bon validé par la défenderesse le 21/09/2005 attestant de la restitution du matériel.
- 12) Lettre RAR du 22/09/2005 à la défenderesse, parvenue le 29/09/2005, la mettant en demeure de restituer les sommes indûment perçues, la caution du matériel, et à nouveau d'arrêter les prélèvements.
- 13) Lettre du 11/10/2005 de la défenderesse accusant réception, et annonçant un remboursement prochain.
- 14) Relevé attestant de la non utilisation de la prestation internet à compter de 04/2005.
- 15) Factures mensuelles de 04/2005 à 09/2005, ayant fait l'objet des prélèvements contestés; celle du 04/2005 n'est contestée que pour un montant de 41 € correspondant à la prestation internet ; les autres sont contestées en totalité, pour 87,89 € (05/2005), 82,23 € (06/2005), 85,89 € (07/2005), 85,89 € (08/2005), 85,89 € (09/2005). Chaque facture atteste du règlement de la précédente par prélèvement.
- 16) Justificatif d'un prélèvement de 125,88 € au 14/10/2005.
- 17) Extrait kbis de la défenderesse.



■ Noostv, la télé À la Carte

Noos tv, vous achetez seulement les chaînes que vous aimez!

Avec les forfaits de Noostv, vous choisissez vos chaînes, une à une, parmi plus de 125 chaînes et services interactifs.

Noos tv, vous changez vos chaînes chaque mois, si vous le souhaitez!

Chaque mois, vous pouvez modifier les chaînes de votre forfait pour qu'elles correspondent exactement à vos goûts. Via le Téléscope interactif, vous pouvez aussi changer de forfait. C'est vous qui décidez!

Noos tv, votre télé devient beaucoup plus pratique!

Avec Nooszone, le premier portail vidéo interactif, vous avez directement accès aux services interactifs les plus utiles pour votre vie quotidienne.

Noos tv, la télé numérique à partir de 65F/mois

L'Accès Noostv c'est la formule simple et économique pour recevoir plus de chaînes chez vous. Un premier pas dans la télévision numérique.



■ Accès Noostv 65 F/mois¹

• Avec l'Accès Noostv, découvrez également :

• **28 radios en son stéréo et numérique³**

• **Des Services Interactifs très pratiques au quotidien :**

le Guide des Programmes, le Téléscope Interactif, Noos Trafic, Recrut, À Vendre À Louer...

• **Canal + en numérique :**

avec l'Accès Noostv, vous pouvez vous abonner à Canal +, Canal + jaune, bleu, vert et 16/9e sans équipement supplémentaire. L'abonnement est souscrit et payé auprès de Canal + (Tarif fixé par Canal +).

• **Multivision Cinéma, Sport, Spectacles :**

les plus grands films, les meilleurs spectacles, les grands moments de sport en paiement à la séance.

• **Goûtez à la télévision numérique**

Ga GÉNÉRALISTES TFI FRANCE 2 FRANCE 3 LA CINQUIÈME ARTE M6 PARIS PREMIÈRE TV5	Fa FAMILLE / VIE PRATIQUE A VENDRE A LOUER (Service interactif) CINEINFO.FR * CLUB TELECHAT KTO * LIBERTY TV.COM ** RECRUT (Service interactif) TFI * TV BREIZH ** WISHLINE **
in INFORMATION BBC WORLD CNN DEMAIN ! EURONEWS INITIÉS TV * LA CHAÎNE PARLEMENTAIRE NOOS TRAFIC* (Service interactif)	Sp SPORT INFOSPORT
	Mu MUSIQUES/SPECTACLES FASHION TV*
	in INTERNATIONALES BBC PRIME (Grande-Bretagne) BBC WORLD (Grande-Bretagne) CCTV* (Chine) ESC (Egypte) RAI UNO (Italie) RTM (Maroc) RTP1 (Portugal) TV7 (Tunisie) TVE1* (Espagne) TV POLONIA* (Pologne) ZDF* (Allemagne)

■ Les forfaits Noostv : la télé À la Carte

Pièce 1a

• **Vous choisissez l'un des 6 Forfaits À la Carte.**

À partir de votre Accès Noostv à 65F/mois, vous choisissez votre forfait À la Carte et les chaînes qui vont le composer...**parmi le plus vaste choix actuel du marché.**

6 Forfaits à La Carte

25 étoiles : + 30 F / mois
75 étoiles : + 80 F / mois
150 étoiles : + 130 F / mois
225 étoiles : + 175 F / mois
300 étoiles : + 215F / mois
Infinity : + 385F / mois

• **Vous avez le droit de changer d'avis.**

Via le Téléscope Interactif, vous pouvez chaque mois modifier gratuitement (4) votre forfait et vos chaînes pour qu'ils correspondent exactement à vos attentes.

Valeur des chaînes

Ci CINÉMA	10 25 45 75 95
In INFORMATION	1 1 1 2 5 5 8 10 25
Ev EVASION	2 5 5 5 5 5 10 15 35
Fv FICTION	1 5 5 5 5 10
Fa FAMILLE / VIE PRATIQUE	5 5 5
Sp SPORT	1 1 5 10 15
Jv JEUNESSE	1 5 5 5 10 10 40
Mu MUSIQUE / SPECTACLES	1 2 5 5 5 5 5 5 5 5
In INTERNATIONALES	15

■ **Nooszone: votre télé devient interactive...**

Pour plus de facilité, Noos a réuni tous ses services interactifs au sein d'un même Portail d'accès, Nooszone. Grâce à votre télécommande, naviguez librement entre les différents services proposés, familiarisez-vous avec les fonctions de chacun, puis choisissez le service que vous voulez consulter. Simple !

• **Guide des Programmes**

Tous les programmes en cours ou à venir.

• **Le Téléscope Interactif**

Pour modifier votre forfait Noostv à tout moment.

• **28 radios en son stéréo et numérique³**

• **Noostrafic**

La circulation, votre itinéraire, les temps de parcours d'un point à l'autre en Île-de France.

• **AFP Infos**

Plus de 120 dépêches par jour et des photos exclusives des reporters de l'AFP.

• **Météo Express**



Pièce 1b

Le temps, en temps réel, chez vous dans 200 pays !

• **À Vendre À Louer**

3000 annonces immobilières sur toute la France, remises à jour plusieurs fois par semaine.

• **Recrut**

2000 annonces offres d'emplois, classées par domaine d'activité, régions ou statut.

■ **Noos vous propose aussi...**

NOOS net,
l'Internet haut débit
à 190F/mois (5)



NOOS tvnet,
passez au "tout numérique"



■ **Pour tout savoir et vous abonner**

- Un **réseau de distributeurs** agréés Noos pour vous conseiller.
- Un **service de renseignements** pour répondre à toutes vos questions:

▶ **N° Vert 0 800 114 114**

- Un **formulaire** pour être rappelé(e) dans les plus brefs délais par notre Service abonnement.



1 - Tarif au 26/02/01 de l'Accès Noostv, qui s'ajoute systématiquement aux Forfaits À la Carte. Hors dépôt de garantie du terminal numérique (500F). Hors location du terminal numérique (45 F/mois) et hors frais d'installation clé en main (700F hors promotion), 500F du 08/04/01 au 08/07/01.

2 - Cinéinfo.fr, Initiés-tv, Libertytv.com, Tv Breizh et Wishline sont incluses dans l'accès Noostv pour leur lancement. Au delà, Forfaits À la Carte.

* Action, Bet International, CCTV, Cinéinfo.fr, FashionTV, Initiés-tv, KTO, Libertytv.com, Mangas, SIC, TFJ, TV Breizh, TVEI, TV Polonia, Wishline, ZDF, Noos trafic sont uniquement disponibles sur certains réseaux Noos.

Certains services et chaînes figurant dans le présent document sont susceptibles d'être provisoirement indisponibles.

3 - MFM, Ouï FM, Radio FG, Noostrafic uniquement disponibles sur certains réseaux Noos.

4 - Hors coût de connexion : 0,99 F/min. Modifications par appel ou courrier au service clients : 90F/changement effectif.

5 - Tarif au 26/02/01 pour un contrat Noosnet d'une durée minimale de 12 mois, pour un client ayant déjà souscrit un abonnement Noostv (sinon 299F/mois), hors location du modem (79F/mois), hors dépôt de garantie (500F) et dans la limite du forfait de volume d'émission de données de 250 Mo (au-delà 1,5 F/Mo supplémentaire). Hors frais d'installation clé en main (700F hors promotion), 500F du 08/04/01 au 08/07/01.

[Contact](#) - [Optimisation du site](#) - [Crédits](#) - [Plan du site](#)

© 2000-2001 - Lyonnaise Communications - Tous droits réservés

Noos est une marque de Lyonnaise Communications



20 Place des Vins de France 75014 PARIS Cedex 12
Tél : 0 825 34 34 74 (0,99 F/mn) Fax : 0 1 45 44 07 12

CONDITIONS PARTICULIÈRES

INDISSOCIABLES DES CONDITIONS GÉNÉRALES AU VERSO

Conformément aux dispositions de la loi N° 78-17 du 6 janvier 1978 dite "Informatique et Libertés", le client est informé que la réponse complète aux rubriques des conditions particulières est obligatoire, qu'un défaut de réponse ne lui permettra pas d'utiliser les services de communication, et qu'il bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des informations nominatives le concernant en adressant sa demande à la Direction de l'Administration Générale et Juridique (DAGJ) de Noos, 20 place des Vins de France 75014 Paris Cedex 12.

6007090 Lundi 29 10h30 13h

VOS COORDONNÉES

M. GRIEU FRANÇOIS
27 R QUINCAMPOIX
75004 PARIS

0892 020 010 3454/m
~~0825 34 55 75~~

N° CLIENT : 122691433

DDN: [redacted]

PAYEUR :
M. GRIEU FRANÇOIS
27 R QUINCAMPOIX
75004 PARIS

330 3368 [redacted]

CODE: [redacted]
CAT: [redacted]
ETB: [redacted]
EDU: 18/07/2001

INTER:
ESC:
PTE: [redacted]
PH : 08:00 / 11:00

VOTRE ABONNEMENT

Montant de l'abonnement du premier mois	388 F 99
Montant des charges non récurrentes	499 F 99
Dépot de garantie équipement TV	500 F
Dépot de garantie équipement CYBER	500 F
Dépot de garantie total de	1000 F
Mode de règlement : Prélèvement	Mensuelle - le 15

- Noosnet GP
- + Forfait Noosnet 250 Mo 299 F
- + Login/password
- + location du module 78 F 99
- + Remise Promotion Noosnet 290 Mo 190 F
- + Usages noosnet
- Noostv forfait à la carte GP
- + Droits Festival
- + Droits Festival juillet août septembre
- + Forfait Recouverte 25 F
- + Accès telescope différé d'1 mois à août
- + Location du décodeur 44 F 99
- + Usages noostv
- + Accès PPV

- + Achat d'option
- Frais Noosvnet GP
- + Accès Réseau 38 F 99
- Ficem Noosvnet forfait à la carte GP
- + Frais d'install cle en main tvnet fract 949 F 99
- + Res. promotionnelle FICEM Noosvnet01 450 F
- Remises Noostvnet forfait à la carte GP
- + Remise forfait Noostvnet 250 Mo 109 F

Dominique [redacted]
219 - 20 minutes 19625

COMMENTAIRES

Chèque ou dépôt de garantie de 1000 F, (10/04/06)
Campagne : TRK E Festi web
RECUP RIS AP 06

Type: PC Proc>Pentium®; Windows 98 Mémoire: > 32 Mo Ethernet: Ethernet 10bt (RJ45) non

VOTRE CONSEILLER Noos :

Cyril BOYER (8465) Telemarketing

IMPORTANT

remplissez en lettres capitales les cases 1, 2 et 3 de l'autorisation ci-jointe.

N'oubliez pas de la signer et joignez impérativement un relevé d'identité bancaire (R.I.B.) ou postal. Un chèque annulé ne peut pas remplacer un R.I.B.

N° INDIVIDUEL DE CONTRAT

210655868

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'établissement tenant mon compte à prélever sur ce dernier le montant des avis de prélèvement établis à mon nom qui seront présentés par

En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à cet établissement, je réglerai le différend directement avec

N° NATIONAL D'EMETTEUR

149810

1) TITULAIRE DU COMPTE

M. GRIEU FRANÇOIS
27 R QUINCAMPOIX
75004 PARIS

ORGANISME CREANCIER
PARIS CABLE

2) DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

Code établissement: 70003
Gueche: 039114

N° de compte: [redacted]

3) ETABLISSEMENT DU COMPTE A DEBITER
Nom et adresse de la banque de l'abonné

Date: 18/07/01
Signature: [redacted]

Pièce 2a

Compte rendu d'intervention

Avis de passage

4376112/210636868 - PARIS

1/1



Nous nous sommes présentés chez vous le

à

H

Prestataire

11/11/11

Pour un nouveau rendez-vous,

vous pouvez nous contacter au : 0 825 34 54 74 (0,99 F/min)

Réalisé : oui non

NOOS

VOTRE RACCORDEMENT

RENDEZ-VOUS LE : 18/07/2001 STA
TYPE DE LOGEMENT :

PLAGE HORAIRE : 08:00 / 11:00
TYPE DE RACCORDEMENT : RAC-BUNDLE

PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES

BOITIERS

MONTANT REGLE

<p>PF 113</p> <p>Carte UA - - - Ajout</p> <p>Boitier - - - Ajout</p>	<p>Logos - - - Ajout</p>	<p>OK</p> <p>1200F</p>
--	--------------------------	------------------------

CODES ARTICLES RACCORDEMENT

CONFIGURATION Noosnet

<input type="checkbox"/> A11 Racc. apparent simple	<input type="checkbox"/> IANA Installation analogique
<input type="checkbox"/> A12 Reconnexion	<input type="checkbox"/> INUM Installation d'un terminal numérique
<input checked="" type="checkbox"/> A14 Raccordement partiel	<input checked="" type="checkbox"/> IMOD Installation d'un modem
<input type="checkbox"/> A15 F. goulotte 40x40 Qté :	<input checked="" type="checkbox"/> FP2P Prise supplémentaire
<input type="checkbox"/> A16 F. goulotte 10x31 Qté :	<input type="checkbox"/> NSR Installation d'un décodeur numérique
<input type="checkbox"/> A17 Racc. personnalisé	au-delà du 1 ^{er}
<input type="checkbox"/> A19 Raccordement pavillon	<input type="checkbox"/> IP2P Installation prise téléphonique sup.
<input type="checkbox"/> DPLA Déplacement à tort	<input type="checkbox"/> Autres :
<input type="checkbox"/> FIL Pose / Dépose filtre	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> SRFA Sup. PB façade	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> AB4 Sup. B4	<input type="checkbox"/>

Login/password tyriev000v/

odes = 1

Reup Ct = 02138802

151531

RELEVÉ D'OCCUPATION (TERRAIN)

A	1	2	3	4	5	6	7	8	PB N°
	9	10	11	12	13	14	15	16	252 B2
B	1	2	3	4	5	6	7	8	PB N° modifié
	9	10	11	12	13	14	15	16	

Type de câble : CB quantité : 10 ml

Raccordé à la prise téléphonique : oui non

TYPE DE DESSERTE : PB

ADRESSE / PB :

INFORMATIONS COMMERCIALES

Logo N° : 0105B Logo N° Modifié : 0005B

Code RIVOLI : 7976 TUR-003-000-02

Filtre installé : oui non

Appel préalable : oui non

Chèque abonnement joint Autorisation de prélèvement joint RIB joint chèque dépôt de garantie joint

MESURES (dBµV)	F1	F2	F3	VD
FREQUENCES	85	83	88	331,1
SORTIE PB				
PRISE 1	71	73	70	57
PRISE 2				

Autre(s) chèque(s) (à préciser) :

Je désire recevoir sans frais le magazine client dont le prix de 2,50 F est pris en charge par Noos : oui non

Intérêt Noosnet Intérêt Noostv

Code instance :
Décharge Noos :
Coordonnées Syndic :
Téléphone :
Télécopie :

Commentaires :

RESTITUTION DE MATERIEL (Barème en vigueur au 11 mai 2000)

DESIGNATION	Bon	Manquant	Détérioré	Prix TTC
TERMINAL NUMÉRIQUE				2.690
MODEM				2.690
BLOC D'ALIMENTATION				500
TELECOMMANDE				150
CARTE A PUCE				150
TOTAL TTC A FACTURER :				

Réglage TV Nbre de chaînes : 9 Marque : SONY

Réglage Magnétoscope Nbre de chaînes : 9 Marque : Philips

Prestations supplémentaires facturées en direct par le technicien :

Article : Crystalbook Montant : FF

N° de facture : 1000 Sup 355 F

Ces informations sont destinées à Noos et pourront être transmises à des tiers. Si vous ne souhaitez pas, cochez la case ci-contre

Le présent exemplaire, constitué des dispositions particulières et des conditions générales figurant au verso, complète les éventuelles dispositions contractuelles entre le client et Noos, en vigueur au jour de sa signature et/ou remplace celles qui leurs sont contraires. A défaut d'un document antérieurement signé par le Client, le présent contrat est seul à faire foi entre le client et Noos.

Date de la commande : 06/07/2001
18/07/2001

Date de mise en service au domicile du client :

Signature du client : [Signature]

Heure d'arrivée : 11:00 H

Heure de départ : 11:00 H

Signature du technicien : [Signature]

(pour Noos)

Pièce 2a'

La signature des conditions particulières emporte acceptation pleine et entière des conditions générales figurant au verso.

CONDITIONS GENERALES D'ABONNEMENT AUX SERVICES

A compter du 1er février 2001, la souscription à un ou plusieurs services de la Société ("le ou les Services") emporte adhésion aux conditions générales suivantes.

1/ OBJET - DEFINITIONS

1.1 La Société permet au Client, dans le cadre du présent contrat d'abonnement consenti exclusivement pour l'accès internet aux conditions particulières d'accès aux services audiovisuels (Voix) et/ou d'accès à Internet (Nouvel) ou les et en mesure de mettre à sa disposition.

- Les conditions particulières précitées au recto et celles éventuellement rattachées à des offres spécifiques de la Société ;
- la page tarifière et la page bienvenue, annexes des conditions particulières, précisant notamment divers tarifs en vigueur à la date de souscription du présent contrat, et susceptibles d'être révisés à tout moment par la Société ;
- les présentes conditions générales d'abonnement, expressément connues et acceptées par le Client du fait de la souscription à l'un ou plusieurs des abonnements proposés par la Société.

1.2 Définitions

Pour la bonne application du présent contrat, les termes définis ci-dessous auront les significations suivantes :

- * Adresse(s) e-mail, Adresse(s) électronique(s) : mise à la disposition du Client, chacune étant responsable à ce titre d'une part d'un pseudonyme choisi par le Client sous sa responsabilité pour individualiser son adresse e-mail, sous réserve de vérification par la Société de sa disponibilité, d'autre part du nom de domaine utilisé alors par la Société.

- * Adresse IP : l'adresse Internet Protocole est un numéro permettant d'identifier le réseau utilisé, que la Société est habilitée à affecter au Client et à modifier le cas échéant pour des motifs techniques sous réserve d'en avoir avisé préalablement le Client par e-mail.
- * Carte à puce : matériel destiné à être inséré dans le Terminal numérique, et permettant de bénéficier des différentes fonctionnalités disponibles de l'appareil.
- * Carte Ethernet : interface de communication entre l'ordinateur et le réseau, utilisant le standard Ethernet pour l'échange d'informations entre l'ordinateur du client et le modem.

- * Client : Personne physique ou morale souscrivant à l'un ou plusieurs des Services.
- * Compte Client : compte mis à la disposition du Client pour la gestion de comptes utilisateurs inclus dans le Service Noosnet, dont un compte utilisateur principal.

- * Internet : Réseau mondial d'échange de données accessible à tout utilisateur informatique pourvu des matériels nécessaires.
- * Mot de passe : Code confidentiel choisi et conservé secret par le Client pour se réserver l'accès à son adresse e-mail.
- * Négociés : Désignation usuelle de l'ensemble des règles habituelles de comportement sur Internet, accessibles sur les sites www.noos.fr et www.noos.com, et auxquelles il conviendrait de se conformer.

- * Terminal numérique : boîtier livré avec une connexion qui cumule les fonctions de sélecteur de programmes Setcam et de modulateur/démodulateur permettant la réception d'émissions télévisuelles en norme numérique.

particulière, chacun d'entre eux étant notamment caractérisé par un forfait de volume d'émission de données vers Internet, un nombre maximum de comptes utilisateurs, une vitesse de débit, un espace de stockage par adresse e-mail et page Web personnelle mis à la disposition de chacun de ces comptes utilisateurs.

Que ce soit le forfait choisi, le Service Noosnet permet l'accès sur un micro-ordinateur (par Internet), sous réserve d'éventuelles déclarations au sens de l'article 3.1.1, sur plusieurs services disponibles sur Internet, l'utilisation de la messagerie électronique ainsi qu'un hébergement de pages Web personnelles.

Le forfait de volume d'émission de données vers Internet se caractérise par la date d'abonnement journalier dont la valeur au jour de la souscription des présentes est indiquée aux conditions particulières et sur le site Web de la Société. Toute modification de l'abonnement journalier sera portée à la connaissance du Client sur le site Web de la Société.

Tout Modification concernant au-delà de l'un des forfaits susvisés, choisi par le Client, sera facturée à ce dernier au tarif indiqué aux conditions particulières.

Seul prouve contraire approuvé par le Client, les engagements des instruments de mesure utilisés par la Société constituent pour la Société et le Client une preuve des consommations de trafic de la part du Client. La Société met sur son site Web, à disposition du Client, une information sur la consommation journalière de ce dernier pour le mois en cours, mise à jour régulièrement et présentée en compte les consommations de 0 heure à minuit. Et, son indépendance de ces informations plus de 24 heures après la date consojour, les consommations correspondantes ne seront pas facturées au Client.

Sans préjudice de l'article 3.1.2 ci-dessus, les demandes de modification de forfait par le Client lui seront facturées, en plus du forfait, au tarif alors en vigueur.

Les demandes de modification effectuées par le Client au cours d'un mois donné doivent être adressées à la Société avant le 20 du mois en cours (le 26 en février) pour être appliquées dès le premier jour du mois suivant. Toute modification ainsi effectuée sera effective pour une période minimale d'un mois civil, le nouveau tarif facturé correspondant aux derniers Services souscrits à la date limite de demande de modification.

3.1.2 Hébergement de pages Web

Le Service Noosnet exclut la possibilité d'héberger un serveur chez le Client ainsi que toute utilisation du Service pour le compte de tiers notamment à des fins commerciales.

3.1.3 Les services proposés dans le Service Noosnet par la Société pourront être modifiés en fonction de l'évolution des techniques et des services accessibles sur Internet, sans préjudice de ce qui est prévu à l'article 4.2 ci-dessous.

3.1.4 Sous réserve de l'article 3.1.3 ci-dessus, le Client bénéficie des données et, le cas échéant, des services interactifs inclus dans l'offre par lui choisie. L'offre Forfaits A à la Carte, dévot aux conditions particulières, fait l'objet des règles applicables suivantes.

Dans le cadre de l'offre découverte des Forfaits A la Carte, le Client a accès, en continu, au tout à l'accès Internet, pendant les heures de service, à l'ensemble des fonctionnalités (effectuées conformément à l'article 6) et le mois civil suivant, à la qualification des chaînes proposées par la Société à la date de souscription du présent contrat.

Le Client sélectionne et communique à la Société, entre le 1er et le 15 du mois civil suivant l'installation, le forfait de son choix parmi les différents forfaits proposés, le prix de chacun étant indiqué en fonction du nombre d'étoiles affecté par la Société.

Le nombre et la nature des Services choisis par le Client dépend de sa disponibilité, du forfait choisi et de la validation en atelier des données. Le récapitulatif des Services choisis est communiqué au Client par la Société, au plus tard 20 jours après l'installation.

A défaut de précision du forfait choisi au cours de cette dernière, le Client sera réputé avoir souscrit un forfait "150 étoiles type", défini par défaut par la Société qui se réserve le droit de modifier à tout moment les offres et le composant.

Le forfait "forfait" donne accès à la quasi-totalité des chaînes et services interactifs proposés par la Société à la date de souscription du présent contrat, sans limitation continue du Client le droit de bénéficier successivement de (ou des nouveaux) chaînes et services) que la Société voudrait à proposer ultérieurement sur ses réseaux, et sous réserve d'une modification des services, technique ou non à ce forfait, révisés conformément à l'article 3.1.4 ci-dessus.

Le nombre d'étoiles correspondant à chaque chaîne et service est susceptible de varier au fil du temps de la Société, cette variation étant sans conséquence sur le montant du forfait et, ce, chose par le Client, toutefois, au cas où le Client

de la Société, qui fait lui seul preuve contraire apportée formellement par le Client.

3.3 Modification des Services

Au cours de l'abonnement, le contenu ou les caractéristiques des Services peuvent être modifiés par la Société soit du fait de la résiliation du contrat collectif qui a pu être conclu entre la Société et le copropriétaire ou le bailleur, soit à tout moment, après que le Client en a été avisé par tout moyen au gré de la Société. Si l'accepté pas les nouveaux contenus ou caractéristiques, le Client dispose, à compter de la date à laquelle l'annonce de cette modification aura été réalisée, de 2 mois pour envoyer à la Société une lettre de résiliation en recommandé avec accusé de réception portant effet au dernier jour du mois de sa réception par la Société. A défaut, il est réputé les avoir acceptés définitivement.

Par ailleurs, le Client pourra, au cours du présent contrat et dans les conditions définies aux présentes, souscrire aux Services proposés par la Société et non souscrits par lui initialement, ainsi que, le cas échéant, à tout nouveau service que la Société sera amenée à proposer ultérieurement en fonction de la demande, du marché ou de l'état de la technologie.

Les frais occasionnés lors de modifications de l'abonnement demandées par le Client sont facturés au tarif en vigueur à la date de la demande.

Le Client reconnaît expressément que la résiliation d'un Service en cours de contrat est de nature à entraîner automatiquement la perte de l'éventuel bénéfice tiré résultant de la souscription concomitante à deux ou plusieurs Services proposés par la Société.

4/ CONDITIONS FINANCIERES

4.1 Prix et facturation

Les prix indiqués aux conditions particulières correspondant aux Services souscrits par le Client, et sont ceux en vigueur au jour des présentes.

Les prix comprennent le versement par le Client :

- des frais d'installation et en main ;
- des mensualités d'abonnement incluant le cas échéant la location de matériel (modem, terminal numérique) ;

- en cas de location de matériel par le Client, d'un dépôt de garantie, immédiatement récupérable par la Société ;

- le cas échéant du "dépôt de garantie de paiement" tel que précisé à l'article 8.2.

Les prix sont exprimés en Franc français ou leur équivalent en toute autre monnaie ayant cours légal en France et qui vaudra à cet égard. Les chèques tirés sur un compte domicilié à l'étranger et présentés par le Client pour le paiement d'une somme quelconque seront refusés par la Société.

Sans préjudice de l'article 3.1.1 ci-dessus, la facturation de l'abonnement est forfaitaire, mensuelle à temps à échoir et obtenu au jour de la mise en service du Service. Elle est établie immédiatement, le règlement s'effectuant soit par prélèvement automatique sur compte bancaire ou postal, soit par d'autres modes de règlement au comptant (sous réserve dans ce cas du versement complémentaire du dépôt de garantie de paiement précité), conformément au choix effectué par le Client aux conditions particulières. A l'exception du premier mois d'abonnement, la facturation de chaque mensualité d'abonnement a lieu à terme à échoir par mois civil complet.

4.2 Taxes

Les prix indiqués aux conditions particulières s'entendent taxes comprises aux) taux en vigueur.

4.3 Modifications de prix

Au cours de l'abonnement, les prix des Services peuvent être modifiés par la Société soit du fait de la résiliation du contrat collectif qui a pu être conclu entre la Société et le copropriétaire ou le bailleur, soit à tout moment, après que le Client en a été avisé par tout moyen au gré de la Société. Si l'accepté pas les nouveaux tarifs, le Client dispose, à compter de la date à laquelle l'annonce de cette modification aura été réalisée, de 2 mois pour envoyer à la Société une lettre de résiliation en recommandé avec accusé de réception portant effet au dernier jour du mois de sa réception par la Société. A défaut, il est réputé les avoir acceptés définitivement.

4.4 Modalités de paiement / retard du paiement

Le paiement par le Client des sommes dues à la Société au titre de son abonnement a lieu selon les modalités aux conditions particulières.

Tout retard de paiement ou défaut de paiement des sommes dues à la Société portera automatiquement et de plein droit, sans mise en demeure préalable, intérêt au taux d'intérêt légal en vigueur de ces sommes, sans préjudice de toute demande en divorce.

2/ DUREE - RESILIATION - TRANSFERT

2.1 Durée

Le contrat prend effet à la date indiquée dans les conditions particulières, ou à l'expiration du délai dont dispose le Client pour se rétracter conformément aux dispositions de l'article L.121-25 du Code de la Consommation.

Chaque Service est souscrit pour une durée indéterminée assortie d'une période initiale de 12 mois courant à compter de la date effective d'installation du Service chez le Client - le bon d'intervention des services techniques de la Société contresigné par le Client faisant foi - réalisée conformément à l'article 6.

Le contrat d'abonnement pourra être résilié par l'une ou l'autre des parties conformément à l'article 2.2 ci-après.

2.2 Résiliation

A l'expiration du 10ème mois, la résiliation de l'abonnement peut être notifiée par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis de 2 mois à compter de la fin du mois de l'envoi de la lettre.

Toute résiliation de l'abonnement par le Client au cours de la période initiale de 12 mois implique le versement d'une somme correspondant aux mensualités (incluant le cas échéant, les frais de location de matériel correspondant au(x) Service(s) résilié(s)) restant à courir entre la date de prise d'effet de la résiliation et l'expiration du délai précité de 12 mois, à moins que cette résiliation ne résulte de motifs légitimes, tel qu'un déménagement dûment justifié par le Client, un décès, une mutation professionnelle, etc.

En cas de résiliation partielle, la lettre du Client devra préciser le ou les Service(s) au(x)quel(s) il souhaite mettre un terme.

En aucun cas la résiliation par le Client d'un matériel auprès de la Société ou de l'un de ses prestataires ne pourra être considérée comme valant demande de résiliation, celle-ci ne pouvant intervenir que dans la forme indiquée ci-dessus.

De même, et sans préjudice de l'article 9.3 ci-dessous, en aucun cas la déconnexion effectuée, par le Client, n'entraîne la résiliation du présent contrat sans l'accomplissement des formalités indiquées au premier alinéa du présent article.

A l'expiration de l'abonnement, le ou les dépôts de garantie (seront) remboursé(s) au Client dans les deux mois de la restitution du matériel loué par la Société, sous déduction éventuelle des impayés et le cas échéant du coût de vérification et de remise en état du matériel, facturé sur devis. Par ailleurs, sauf en cas de résiliation partielle, la résiliation par le Client implique le versement des frais de déconnexion alors en vigueur.

En cas de force majeure rendant impossible l'acheminement des Services souscrits par le Client pendant une durée supérieure à 30 jours consécutifs, le contrat d'abonnement pourra être résilié par l'une ou l'autre des parties sans indemnité de part et d'autre, ni préavis.

2.3 Transfert

En cas de changement de domicile ou de tout autre motif d'immuabilité, le Client peut, à la demande de la Société, la durée du présent contrat d'abonnement est ramenée de 2 à 1 mois à compter de la fin du mois d'envoi de la lettre de résiliation.

En cas de déménagement du Client dans un immeuble déjà raccordé au réseau de la Société, et par dérogation aux dispositions de l'article 1.1 ci-dessus, le contrat d'abonnement peut être transféré à sa nouvelle adresse sur demande du Client.

Sous réserve de faisabilité technique, et que le Client ait informé la Société de sa nouvelle adresse au moins 1 mois à l'avance par lettre recommandée avec accusé de réception, la Société assure le transfert de (ou des Service(s)) à cette nouvelle adresse (le cas échéant, avec les nouveaux services et tarifs applicables à ce Service à la date de ce transfert). Les opérations d'installation des nouveaux locaux sont soumises aux conditions prévues à l'article 6 ci-dessus et au tarif alors en vigueur.

3/ SERVICES CONTENUS - MODIFICATION

3.1 Description du service Noosnet

3.1.1 Dans le cadre de l'offre Noosnet, le Client sélectionne le forfait de son choix parmi les différents forfaits susceptibles d'être alors proposés aux conditions

2/ DUREE - RESILIATION - TRANSFERT

2.1 Durée

Le contrat prend effet à la date indiquée dans les conditions particulières, ou à l'expiration du délai dont dispose le Client pour se rétracter conformément aux dispositions de l'article L.121-25 du Code de la Consommation.

Chaque Service est souscrit pour une durée indéterminée assortie d'une période initiale de 12 mois courant à compter de la date effective d'installation du Service chez le Client - le bon d'intervention des services techniques de la Société contresigné par le Client faisant foi - réalisée conformément à l'article 6.

Le contrat et l'abonnement pourront être résiliés par l'une ou l'autre des parties conformément à l'article 2.2 ci-après.

2.2 Résiliation

A l'expiration du 10ème mois, la résiliation de l'abonnement peut être notifiée par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis de 2 mois à compter de la fin du mois de l'envoi de la lettre.

Toute résiliation de l'abonnement par le Client au cours de la période initiale de 12 mois implique le versement d'une somme correspondant aux mensualités (incluant le cas échéant, les frais de location de matériel correspondant au(x) Service(s) résilié(s)) restant à courir entre la date de prise d'effet de la résiliation et l'expiration du délai précité de 12 mois, à moins que cette résiliation ne résulte de motifs légitimes, tel qu'un déménagement dûment justifié par le Client, un décès, une mutation professionnelle, etc.

En cas de résiliation partielle, la lettre du Client devra préciser le ou les Service(s) au(x)quel(s) il souhaite mettre un terme.

En aucun cas la résiliation par le Client d'un matériel auprès de la Société ou de l'un de ses prestataires ne pourra être considérée comme valant demande de résiliation, celle-ci ne pouvant intervenir que dans la forme indiquée ci-dessus.

De même, et sans préjudice de l'article 9.3 ci-dessous, en aucun cas la déconnexion effectuée, par le Client, n'entraîne la résiliation du présent contrat sans l'accomplissement des formalités indiquées au premier alinéa du présent article.

A l'expiration de l'abonnement, le ou les dépôts de garantie (seront) remboursé(s) au Client dans les deux mois de la restitution du matériel loué par la Société, sous déduction éventuelle des impayés et le cas échéant du coût de vérification et de remise en état du matériel, facturé sur devis. Par ailleurs, sauf en cas de résiliation partielle, la résiliation par le Client implique le versement des frais de déconnexion alors en vigueur.

En cas de force majeure rendant impossible l'acheminement des Services souscrits par le Client pendant une durée supérieure à 30 jours consécutifs, le contrat d'abonnement pourra être résilié par l'une ou l'autre des parties sans indemnité de part et d'autre, ni préavis.

2.3 Transfert

En cas de changement de domicile ou de tout autre motif d'immuabilité, le Client peut, à la demande de la Société, la durée du présent contrat d'abonnement est ramenée de 2 à 1 mois à compter de la fin du mois d'envoi de la lettre de résiliation.

En cas de déménagement du Client dans un immeuble déjà raccordé au réseau de la Société, et par dérogation aux dispositions de l'article 1.1 ci-dessus, le contrat d'abonnement peut être transféré à sa nouvelle adresse sur demande du Client.

Sous réserve de faisabilité technique, et que le Client ait informé la Société de sa nouvelle adresse au moins 1 mois à l'avance par lettre recommandée avec accusé de réception, la Société assure le transfert de (ou des Service(s)) à cette nouvelle adresse (le cas échéant, avec les nouveaux services et tarifs applicables à ce Service à la date de ce transfert). Les opérations d'installation des nouveaux locaux sont soumises aux conditions prévues à l'article 6 ci-dessus et au tarif alors en vigueur.

M. François Grieu
27, rue Quincampoix
75004 Paris
email : fgrieu@gmail.com
tél: 01 40 46 36 xx (hdb)
fax: 01 40 46 36 xx
Numéro de client : 122891433
Numéro de contrat : 210638868

Paris, le 19/03/2005

Lyonnaise Communications SA
20, place des Vins de France
75012 Paris

Objet : résiliation abonnement Noosnet

Cher Noos,

je vous prie

- de résilier mon abonnement Noosnet individuel - modem n° 48789646, avec effet à fin Mars 2005
- de m'indiquer (de préférence par email à fgrieu@gmail.com) comment restituer mon modem, si c'est nécessaire.

Merci de maintenir mon abonnement Noos TV (et Canal+ via Noos).

Pour information : je suis passé chez Free ADSL; pour Internet c'est plus rapide, moins cher, et en plus il y a le téléphone gratuit, et 1Go d'espace disque sur le serveur au lieu de 10 fois 20 Mo. Reste que pour la TV, vos programmes sont nettement mieux.

Sincèrement,

François Grieu

il y a quelque chose



de magique entre nous

LYONNAISE COMMUNICATIONS

20, Place des Vins de France
75614 PARIS CEDEX 12
www.noos.fr
Tel: 0 892 020 010 (0,34 €:min)

MONSIEUR FRANCOIS GRIEU
27 RUE QUINCAMPOIX
75004 PARIS

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL
DE 140 000 000 €
335 354 379 RCS Paris

Votre numéro de client : 122891433
Votre numéro de contrat : 210638868

Paris le 24 mars 2005,

Cher Monsieur,

Votre demande d'arrêt de contrat concernant vos services Noostv et Noosnet nous est bien parvenue, et nous en sommes vraiment désolés.

Votre décision est d'autant plus regrettable que nous vous avons spécialement réservé une offre en tant qu'abonné Noostvnet :

- **l'option cinéma de votre choix offerte pendant 6 mois*** ! Une occasion rêvée pour découvrir les chaînes de CANALCINEMA ou de TPS Cinéma sans réengagement.
- des tarifs très avantageux sur l'Internet Haut Débit, exclusivement pour vous : **4 Mégas pour 14.90€/mois si vous gardez les deux produits ! et seulement 19.90€/mois pendant 1 an si vous ne conservez que l'Internet**.**
- **et le pack sécurité gratuit pendant 1 an** : un pack complet qui offre à votre ordinateur une protection intégrant un firewall, un anti virus PC, un anti spam... la navigation à grande vitesse en toute tranquillité.

Sur simple appel et sans autre démarche de votre part, vous bénéficierez immédiatement de votre nouvelle offre : 0800 652 652, appel gratuit depuis un poste fixe, du lundi au samedi, de 10h à 20h.

Si toutefois vous souhaitez résilier vos contrats, sachez, que conformément à l'article 19.1 des Conditions Générales d'abonnement : « A l'expiration de la période initiale d'abonnement au(x) Service(s), le Contrat peut à tout moment être résilié en tout ou partie par chacune des parties, par courrier recommandé avec accusé réception, sous réserve d'un préavis de deux mois à compter de la fin du mois de l'envoi de la lettre recommandée. En cas de résiliation partielle, la lettre de résiliation devra préciser le ou les Service(s) au(x)quel(s) il est mis un terme. Il est précisé que tout mois commencé est dû. »

En espérant vous conserver parmi nos fidèles clients, nous vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Fanny Gilbert
Responsable Communication Clients

* Offre réservée aux abonnés des bouquets Découverte, Magic et Infinity et valable jusqu'au 24 avril 2005 (5 mois + prorata). Si vous êtes client de l'offre Forfait à la Carte, Numérique Standard ou analogique, une offre vous est réservée.

** Offre valable jusqu'au 24 avril 2005 (11 mois + prorata), soumise à un réengagement d'un an.

M. François Grieu
27, rue Quincampoix
75004 Paris
email : fgrieu@gmail.com
tél: 01 40 46 36 xx (hdb)
fax: 01 40 46 36 xx
Numéro de client : 122891433
Numéro de contrat : 210638868

Paris, le 05/04/2005

Lyonnaise Communications SA
20, place des Vins de France
75012 Paris

Objet : confirmation résiliation abonnement Noosnet
suite à ma lettre du 19/03/2005

Cher Noos,

j'ai bien reçu votre lettre type (jusqu'à la signature qui est préimprimée) datée du 24/03/2005, tentant de me faire revenir sur ma résiliation Noosnet. Je note que votre envoi accuse réception de ma lettre du 19/03/2005, rendant une itération par RAR superflue : la présente confirmation suffira.

Vous n'avez pas répondu a ma demande expresse de m'indiquer (de préférence par email à fgrieu@gmail.com) comment restituer mon modem, si c'est nécessaire.

Si, malgré le fait que j'ai payé pendant des années un abonnement net devenu ridiculement peu compétitif¹, vous tentiez de m'imposer un préavis de 2 mois pour la résiliation de la fraction NoosNet de mon contrat, vous auriez rapidement à déplorer une prochaine résiliation de mes autres prestations (Noos TV + diffusion Canal+) ; cette fois par RAR.

Sincèrement,

François Grieu

¹ vous avez ignoré une précédente demande de renégociation, visant à me faire au moins bénéficier d'un débit plus élevé

N/Réf: AD-GF/B2SC//NP//28135804
V/Réf: 210638868

M. GRIEU François
27 R QUINCAMPOIX
75004 PARIS



Paris, le 14 avril 2005

Objet : Contestation de résiliation contrat NOOSNET.

Cher Monsieur,

Lyonnaise
Communications
Pour Paris Câble en location-gérance
20 place des Vins de France
75012 Paris
0 892 020 010 (0,34€ TTC/min)

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL
DE 31.082.513 €
335 354 379 RCS PARIS

Suite à votre courrier daté du 19 mars 2005, nous vous rappelons que ce dernier a été envoyé sans recommandé avec accusé de réception. Par conséquent, et conformément aux conditions générales d'abonnements NOOS 2000, votre résiliation de vos produits NOOSNET n'a pu être prise en compte. Nous vous invitons à nous envoyer un nouveau courrier en recommandé avec accusé de réception pour pouvoir traiter votre demande.

« A l'expiration du 10^{ème} mois, la résiliation de l'abonnement peut être notifiée par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis de 2 mois à compter de la fin du mois de l'envoi de la lettre.

Toute résiliation de l'abonnement par le Client au cours de la période initiale de 12 mois implique le versement d'une somme correspondant aux mensualités (incluant, le cas échéant, les frais de location de matériel correspondant au(x) Service(s) résilié(s)) restant à courir entre la date de prise d'effet de la résiliation et l'expiration du délai précité de 12 mois, à moins que cette résiliation ne résulte de motifs légitimes reconnus comme tels par la Société, tel qu'un déménagement dûment justifié par le Client, un décès, une mutation professionnelle, etc.

En cas de résiliation partielle, la lettre du Client devra préciser le ou les Service(s) au(x)quel(s) il souhaite mettre un terme.

En aucun cas la restitution par le Client d'un matériel auprès de la Société ou de l'un de ses prestataires ne pourra être considérée comme valant en soi demande de résiliation, celle-ci ne pouvant intervenir que dans la forme indiquée ci-dessus.

De même, et sans préjudice de l'article 9.3 ci-dessous, en aucun cas la déconnexion effectuée par le Client n'entraîne la résiliation du présent contrat sans l'accomplissement des formalités indiquées au premier alinéa du présent article.



A l'expiration de l'abonnement, le ou les dépôt(s) de garantie sera (seront) remboursé(s) au Client dans les deux mois de la restitution du matériel loué par la Société, sous déduction éventuelle des impayés et le cas échéant du coût de vérification et de remise en état du matériel, facturé sur devis. **Par ailleurs, sauf en cas de résiliation partielle, la résiliation par le Client implique le versement des frais de déconnexion de 39.99 Euros.**

SOURCE : CGA NOOS 2000 (Art.2.2 : Résiliation)



Notre Service recouvrement reste bien entendu à votre entière disposition du Lundi au Samedi de 9H00 à 21H00 au 01.56.95.68.01 (prix d'un appel local).

Nous vous prions de croire, Cher Monsieur, à l'assurance de notre considération attentive.

Votre conseiller recouvrement NOOS.

M. François Grieu
27, rue Quincampoix
75004 Paris
email : fgrieu@gmail.com
tél: 01 40 46 xx xx (hdb)
fax: 01 40 46 xx xx
Numéro de client : 122891433
Numéro de contrat : 210638868

Paris, le 20/04/2005

Lyonnaise Communications SA
20, place des Vins de France
75012 Paris

Objet : confirmation résiliation abonnement Noosnet
et résiliation de mes autres prestations.

Votre lettre du 14/04/2005 refuse, pour la seconde fois, de prendre en compte la résiliation du volet « Noosnet » de mon contrat, demandée dans ma lettre du 19/03/2005, dont vous avez confirmé réception le 24/03/2005. Si je fais abstraction dans votre dernière lettre type de ce qui est manifestement inadapté au cas d'espèce, vous me reprochez en substance de ne pas vous avoir signifié ma résiliation partielle par « lettre recommandée avec accusé de réception ».

Dès lors qu'il n'est pas contesté que vous avez reçu ma lettre de résiliation, elle constitue un moyen parfaitement admissible de résilier mon contrat. Subsidiairement, la clause demandant une « lettre recommandée avec accusé de réception » est inapplicable littéralement, puisque la poste n'offre pas de service portant ce nom (il est proposé un « avis de réception »).

Votre refus réitéré de prendre en compte ma demande de résiliation partielle est une manœuvre manifestement dilatoire ; et qui me cause un préjudice dès lors que vous entendez prolonger la période pendant laquelle je m'acquitte mensuellement des frais relatifs au service résilié.

Mécontent de cette attitude, je vous signifie par la présente la résiliation de la totalité de mes prestations ; avec pour date de notification le 24/04/2005 (date à laquelle vous avez confirmé réception de ma résiliation partielle initiale) pour la prestation « Noos Net » ; et celle de réception de la présente pour les autres prestations.

Je conteste « le versement des frais de déconnexion de 39,99 Euro » annoncé dans votre lettre du 14/04/2005 prétendant citer le contrat, au motif que le contrat n'indique en réalité aucun montant pour ces frais, comme le révèle un examen avec une forte loupe.

A défaut de donner droit à ces demandes, vous voudrez bien suspendre les prélèvements automatiques du règlement de mes factures à compter du 20/06/2005.

Vous voudrez bien m'indiquer, par email de préférence, les modalités de restitution du matériel vous appartenant restant en ma possession.

Je me réserve la faculté de contester l'ensemble des clauses de résiliation figurant au contrat, au motif qu'elles sont abusives, et écrites de manière si peu lisible (caractères minuscules en gris sur fond jaune) et le contrat si long que je n'avais pas réellement la possibilité d'en prendre connaissance au moment de la signature.

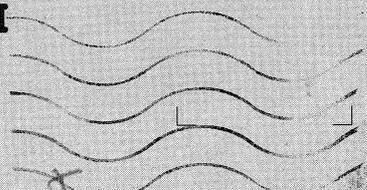
Sincèrement,

François Grieu



**AVIS DE RÉCEPTION
DE VOTRE ENVOI
RECOMMANDÉ**

RA 9774 8517 7FR



AR

Présenté le :
Distribué le :
Signature du destinataire: _____

~~LYONNAISE COMMUNICATIONS SA
20 place des Vins de France
75012 PARIS~~

NOOS
25 AVR. 2005
SERVICE COURRIER

RETOUR À :
François GRIEU
27 rue Quincampoix
75004 PARIS

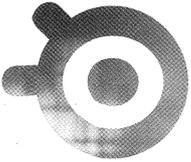
816-8 V9 PPFMSR-2 - 240007

FCS PARIS 356 000 000

AVIS DE RÉCEPTION

N/Réf: VH/B2SC/210638868

Monsieur GRIEU FRANCOIS
27 RUE QUINCAMPOIX
75004 PARIS



Paris, le 28 avril 2005

Cher Monsieur,

Lyonnaise
Communications
Pour Paris Câble en location gérance
20 place des Vins de France
75012 Paris
0892 020 010 (0,34€ TTC/min)

A la suite de votre demande, je vous indique que votre contrat sera résilié à votre demande au 30/06/05 conformément aux conditions générales d'abonnement.

Cette résiliation engendre des frais de 39.99 €.

Après la date de résiliation vous devez restituer vos équipements Noos dans un point de restitution.

Je reste dès aujourd'hui à votre entière disposition et je vous prie de croire, Cher Monsieur, à l'assurance de ma considération attentive.

Le Service Client

M. François Grieu
27, rue Quincampoix
75004 Paris
email : fgrieu@gmail.com
tél: 01 40 46 xx xx (hdb)
fax: 01 40 46 xx xx
Numéro de client : 122891433
Numéro de contrat : 210638868

Paris, le 23/08/2005

Lyonnaise Communications SA
20, place des Vins de France
75012 Paris

Objet : confirmation résiliation abonnements

La résiliation de mes abonnements Noosnet et NoosTV ne sont pas prises en compte, respectivement plus de 4 et 3 mois après leur signification. La présente constitue mon **dernier avis avant poursuites**.

Bref résumé des faits :

- 1) Le 19/03/2005 je résilie par lettre simple la fraction NoosNet de mon abonnement, sans résilier l'abonnement NoosTV. En effet je n'ai plus l'usage de cette connexion Internet depuis plusieurs semaines, et ai déconnecté mon modem câble.
- 2) Le 24/03/2005 vous accusez réception de cette lettre par une proposition de réduction.
- 4) Le 05/04/2005 je confirme ma résiliation NoosNet par lettre simple, et menace de résilier la totalité de mes abonnements si vous ne vous exécutez pas.
- 3) Le 14/04/2005 vous refusez de prendre en compte mes instructions de résiliation au motif futile qu'elle n'ont pas été envoyées en recommandé avec accusé de réception, et en me menaçant de frais de résiliation de 39,99€, alors que ce montant n'est pas contractuel.
- 5) Le 20/04/2005, excédé, je résilie par lettre recommandée avec avis de réception l'ensemble de mes prestations Noos. Je refuse les frais de résiliation.
- 6) Le 28/04/2005, vous confirmez la résiliation (tout en persistant dans votre intention de me facturer 39,99€ de frais de déconnexion)

A ce jour ma résiliation n'est pas effective, alors qu'elle prend effet, au plus tard

- le 25/05/2005 pour mon abonnement NoosNet (deux mois après que vous ayez accusé réception de ma résiliation de cette fraction de mon abonnement)
- le 28/06/2005 pour mon abonnement NoosTV (deux mois après que vous ayez accusé réception de ma résiliation totale)

Mes deux abonnements me sont facturés, et prélevés (malgré mon ordre de suspendre les prélèvements automatiques du règlement de mes factures à compter du 20/06/2005, dans la LRAR du 20/04/2005). Le montant prélevé a juste baissé de quelques pour-cents. Je continue à être traité comme un abonné : vous m'avez expédié d'office un nouveau modem, dont je n'ai pas pris livraison, et une nouvelle carte à puce pour mon décodeur.

Mes lettres du 19/03/2005, 05/04/2005, et 20/04/2005 demandaient chacune les modalités de restitution du matériel vous appartenant restant en ma possession. Cette question est à ce jour sans réponse, et je détiens toujours un modem câble, et un décodeur NoosTV.

En conséquence, veuillez

- 1) suspendre immédiatement tout prélèvement ;
- 2) me rembourser les sommes indûment perçues, à savoir à ce jour, en vous laissant le bénéfice des mois commencés, la facturation NoosNet de Juin (38,34€) et l'ensemble des facturations de Juillet et Août (2 x 85,89€) ; ainsi que le coût postal (5,53€) de la présente lettre avec avis de réception, rendue nécessaire par votre incurie; soit au total la somme de 215,65€ ;
- 3) m'indiquer les modalités de restitution du matériel vous appartenant restant en ma possession.

Vous prendrez note que je refuse que me soient imputés des frais de déconnexion, dont le montant ne figure pas dans les conditions générales du contrat qui nous lie, contrairement à la citation mensongère que vous en faites dans votre lettre en date du 14/04/2005.

Si, ce que je veux croire encore évitable, cette affaire allait jusqu'à un tribunal, je me réserve la faculté de contester l'ensemble des clauses de résiliation figurant au contrat, au motif qu'elles sont abusives, et subsidiairement écrites de manière si peu lisible (caractères minuscules en gris sur fond jaune) et le contrat si long que je n'avais pas réellement la possibilité d'en prendre connaissance au moment de la signature.

Sincèrement,

François Grieu

LA POSTE 

RA 3048 6442 0 FR

**AVIS DE RÉCEPTION
DE VOTRE ENVOI
RECOMMANDÉ**

PARIS 75004
RUE ERARD
2005

AR

Présenté le :
Distribué le :
Signature du destinataire : **NOOS**

26 AOUT 2005

SERVICE COURRIER

LYONNAISE COMMUNICATIONS
20 place des Vins de France
75012 PARIS

RETOUR À :
François Grieu
27 rue Quincampoix
75004 PARIS

RCS PARIS 356 000 000

AVIS DE RÉCEPTION

814-B VSD/76 TA N4803/04



Votre numéro de client : 122891433
Votre numéro de contrat : 210638868
N° décodeur : 107408524256
N° carte : 33070811907
N° modem : 004878964659



UN398950567

M FRANCOIS GRIEU
27 R QUINCAMPOIX
75004 PARIS

LYONNAISE COMMUNICATIONS

20, Place des Vins de France
75012 PARIS
www.noos.fr
Tel: 0 892 020 010 (0,34 €/mn)

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL
DE 140 000 000€
335 354 379 RCS Paris

Paris, le 2 septembre 2005

Cher Monsieur,

Vous nous avez informés le 24 août 2005 de votre souhait de résilier votre abonnement à Noos et nous le regrettons vivement.

Conformément à nos conditions générales de vente, **cette résiliation sera effective au 31 octobre 2005**. Vous pouvez bien sûr continuer à bénéficier de votre abonnement jusqu'à cette date.

Souhaitant néanmoins vous conserver parmi nos fidèles clients, nous allons vous contacter très prochainement pour trouver avec vous une solution aux raisons qui vous ont amené à vouloir nous quitter.

Si dès à présent vous souhaitez revenir sur votre décision, appelez-nous au 0892 020 010 et composez les choix 1, 3 puis 3. Nous sommes à votre écoute du lundi au samedi de 9h à 21h. Nous pourrions ainsi vous apporter la réponse la plus adaptée et vous donner entière satisfaction.

En espérant votre appel, nous vous remercions de votre confiance et vous renouvelons, cher Monsieur, l'assurance de notre considération la plus attentive.

Votre service fidélisation

Informations pratiques concernant votre résiliation :

- Votre dernière facture comportera des **frais de désactivation de services de 40 €**.
- Si vous louez un ou plusieurs équipements Noos, nous vous invitons à les remettre avec leurs accessoires **au plus tard 8 jours après la résiliation effective** de votre contrat dans l'un de nos points de restitution.
- Passé ce délai, **les équipements et accessoires Noos non restitués vous seront facturés** aux tarifs suivants, déduction faite du dépôt de garantie :
 - Décodeur noos advance : 350 € TTC l'unité
 - Décodeur ou modem : 150 € TTC l'unité
 - Carte numérique ou télécommande : 15 € TTC l'unité
 - Bloc d'alimentation : 75 € TTC l'unité
 - Câble ou cordon : 10 € TTC l'unité
- Pour restituer votre matériel, **présentez-vous avec ce courrier et vos équipements** à l'une des adresses suivantes :
 - Point service Noos : 20, place des vins de France 75012 Paris, métro Cour Saint-Emilion
 - Point service Noos : 96 bis, avenue Achille Peretti 92200 Neuilly s/Seine, métro Sablons
 - Point service Noos : 3, rue des Joueries 78100 Saint-Germain-en-LayeOu à l'une des adresses de la liste ci-jointe.
- **Le dépôt de garantie** que vous nous avez versé vous sera **rendu sous 2 mois** après restitution du matériel.
- Si vous êtes abonné à Canal+ Numérique, **veuillez contacter votre service client Canal+** pour continuer à recevoir ce service après la date d'effet de la résiliation de votre contrat Noos.

Pièce 10a

**LISTE DES POINTS DE RESTITUTION D'EQUIPEMENT AGREES NOOS
A PARIS ET EN REGION PARISIENNE**

ADRESSE	CODE POSTAL	VILLE	JOURS D'OUVERTURE
HIFI TV NAON 19, rue des Fossés Saint-Jacques	Lpatra054 75005	PARIS	Du Mardi au Samedi
B .C.H 47, avenue de Suffren	LPATRA106 75007	PARIS	Du Mardi au Samedi
SURPIN NUMERIQUE 31, ave de la république	75011	PARIS	Du Mardi au Samedi 10h-12h30 14h-19h
R.S.T 41, rue de Bosfroï	LPATRA113 75011	PARIS	Du Lundi au Samedi
POINT SERVICE NOOS 20, Place des vins de France	75012	PARIS	Lundi au Samedi 10h 0 19H
ATM GAUNEL 12, place Félix Eboué	LPATRA013 72012	PARIS	Du Mardi au Samedi
TELE BLANQUI 2, rue Barrault	LPATRA128 75013	PARIS	Du Mardi au Samedi
SATLAND 147, rue de Tolbiac	LPATRA026 75013	PARIS	Du Mardi au Samedi
PHONE CONNEXION 113, rue Raymond Losserand	LPATRA211 75014	PARIS	Du Mardi au Samedi
AUDIO VIDEO CENTER 45-49 rue de la Croix Nivert	LPATRA006 75015	PARIS	Lundi Après-Midi Du Mardi au Samedi
MONDIAL TELE 141, rue Legendre	75017	PARIS	Du Mardi au Samedi
RADIO TROCADERO 1, avenue Paul Doumer	LPATRA101 75016	PARIS	Du Mardi au Samedi
AUTEUIL PLUS 19 rue Poussin	LPATRA001 75016	PARIS	Du Lundi au Vendredi
TELE ROYAL 81, avenue de Clichy	LPATRA138 75017	PARIS	Du Mardi au Samedi
TSA COMMUNICATION 7, rue E&A Massard	LPATRA123 75017	PARIS	Du Lundi au Samedi
GITEM PALAIS DU MENAGE 91, rue Ordener	LPATRA084 75018	PARIS	Du Mardi au Samedi
MAGNIN 30, rue Marx Dormoy	LPATRA071 75018	PARIS	Du Mardi au Samedi
TELE BOSNA 74, avenue de Saint Ouen	LPATRA129 75018	PARIS	Du Mardi au Samedi
RADIOR MIRRA 96, avenue de Jean Jaurès	LPATRA104 75019	PARIS	Du Mardi au Samedi
GITEM AVRON (SDSN) 87/89 rue d'Avron	LPATRA103 75020	PARIS	Du Mardi au Samedi De 9H30 à 12H30 et de 14H15 à 19H15
LINEL 69, rue Pelleport	LPATRA065 75020	PARIS	Du Mardi au Samedi De 9H30 à 12H15 et de 14H30 à 19H15
BOUTIQUE NOOS 3 rue des Joueries	LSGBTQ001 78100	SAINT GERMAIN	Lundi au Samedi 10h à 19h
VIACABLE 139, boulevard Carnot	LSGTRA016 78110	LE VESINET	Du Mardi au Samedi
FOCI POISSY 126 RUE DU GENERAL DE GAULLE	LSGTRA002 78300	POISSY	Du Mardi au Samedi et Dimanche matin
POINT SERVICE NOOS 96 avenue Achille Peretti	LNEBTQ001 92200	NEUILLY	Du Lundi au Samedi 10h-19h
PRO et CIE 75, boulevard Maxime Gorki	LPNTRA002 93240	STAINS	Du Mardi au Samedi
TECHNICOM EXPRESS 52 bd de la Liberation	LPATRA126 94300	VINCENNES	Du Mardi au Samedi
TELE EST DEPANNAGE 71, rue Louis Talamoni	LPSTRA004 94500	CHAMPIGNY	Du Mardi au Samedi
PREMIUM MULTIMEDIA 1, rue de l'Eglise	LPSTRA001 94600	CHOISY LE ROI	Du Mardi au Samedi ; fermé jeudi matin

BON DE RESTITUTION DES MATERIELS NOOS

Coordonnées clients

Référence client : 122891433

Référence contrat : 210638868

Nom Client : GRIEU

Prénom Client : FRANCOIS

Adresse : 27 R QUINCAMPOIX

Code postal : 75004

Commune : PARIS

Références équipements Vantive

o/n Décodeur 1 : 107408524256 o/n Carte UA 1 : 33070811907 o/n Modem 1 : 004878964659

Décodeur 2 :

Carte UA 2 :

Modem 2 :

Décodeur 3 :

Carte UA 3 :

Modem 3 :

cash + teleco amide o/v

Références équipements :

si les références Vantive ne correspondent pas aux matériels restitués.

Décodeur 1 : _____

Carte UA 1 : _____

Modem 1 : _____

Décodeur 2 : _____

Carte UA 2 : _____

Modem 2 : _____

Décodeur 3 : _____

Carte UA 3 : _____

Modem 3 : _____

Date de restitution :

21 10 2005

Signature du Représentant Noos

Boutique NOOS
8, place des Vins de France
75012 Paris

Signature du Client

[Signature du Client]

M. François Grieu
27, rue Quincampoix
75004 Paris
email : fgrieu@gmail.com
tél: 01 40 46 xx xx (hdb)
fax: 01 40 46 xx xx
Numéro de client : 122891433
Numéro de contrat : 210638868

Paris, le 22/09/2005

Lyonnaise Communications SA
20, place des Vins de France
75012 Paris

Objet : MISE EN DEMEURE

Bonjour,

par la présente **je vous mets en demeure**, premièrement **de cesser sans délai tout prélèvement sur mon compte bancaire 30003 03221 000xxxxxxxx**, secondement **de me payer dans le mois suivant réception de la présente la somme de 632,30€**, ainsi décomposée

I.	Abonnement internet du mois d'avril 2005, abusivement prélevé.	41,00€
II.	Abonnements du mois de mai 2005, abusivement prélevé.	87,89€
III.	Abonnements du mois de juin 2005, abusivement prélevé.	82,23€
IV.	Abonnements du mois de juillet 2005, abusivement prélevé.	85,89€
V.	Abonnements du mois d'août 2005, abusivement prélevé.	85,89€
VI.	Abonnements du mois de septembre 2005, abusivement prélevé.	85,89€
VII.	Caution du matériel restitué le 21/09/2005.	152,45€
VIII.	Coût postal de ma LRAR du 23/08/2005.	5,53€
IX.	Coût postal de la présente LRAR.	5,53€

Bref résumé de mes tentatives de résiliation :

- 1a) Le 19/03/2005 je résilie par lettre simple la fraction internet de mon abonnement, sans résilier l'abonnement télévision.
- 1b) Le 24/03/2005 vous accusez réception de cette première lettre, sans indication qu'elle est prise en compte.
- 2a) Le 05/04/2005 je confirme par lettre simple la résiliation de la fraction internet de mon abonnement, sans résilier l'abonnement télévision.
- 2b) Le 14/04/2005 vous accusez réception de cette seconde lettre, et refusez de prendre en compte mes instructions de résiliation au motif futile qu'elle n'ont pas été envoyées en recommandé avec accusé de réception.
- 3a) **Le 20/04/2005 je résilie par lettre recommandée avec avis de réception toutes mes prestations Noos, et demande expressément l'arrêt de tout prélèvement après juin 2005.**
- 3b) **Le 28/04/2005, vous accusez réception de cette troisième lettre et confirmez la résiliation.**
- 4a) Le 23/08/2005, **les prélèvements se poursuivant**, je confirme ma résiliation par LRAR, et exige remboursement d'une fraction des sommes indûment perçues.
- 4b) Le 02/09/2005, vous accusez réception de cette quatrième lettre, annoncez une résiliation fin octobre 2005, et m'envoyez enfin les instructions de retour du matériel expressément demandées dans chacune de mes 4 lettres précitées.
- 5) Le 21/09/2005 je me déplace à votre siège social pour restituer, contre reçu, l'ensemble des matériels qui m'ont été loués.

TSVP

Vous prétendez m'imposer, notamment :

- i. des frais de déconnexion de 40,00€ (ou variablement 39,99€) ;
- ii. la résiliation exclusivement par lettre recommandée avec « accusé » de réception ;
- iii. un délai de 2 mois pour le remboursement de la caution du matériel que j'ai restitué ;
- iv. un préavis de résiliation de 2 mois (en sus du mois de la résiliation).

Je conteste dorénavant l'ensemble de ces prétentions, au motif principal et commun que je n'avais pas connaissance de dispositions en ce sens lors de la conclusion du contrat qui nous lie depuis juillet 2001. En effet, ces conditions ne sont pas stipulées dans les documents commerciaux diffusés sur votre site internet en juin 2001, et sur la base desquels mon acte d'abonnement s'est déterminé ; ni dans la partie clairement lisible du contrat que j'ai signé sous la pression de l'installateur venu en juillet 2001 installer mon équipement ; ces conditions ne sont stipulées qu'en caractères illisibles gris sur fond jaune en corps 5 au verso dudit contrat, sensiblement comme ceci (mais sur 2 pages) :

1/ OBJET - DEFINITIONS

1.1 La Société permet au Client, dans le cadre du présent contrat d'abonnement consenti exclusivement pour l'adresse indiquée aux conditions particulières, d'accéder aux services audiovisuels (NoosTV) et/ou d'accès à Internet (Noosnet) qu'elle est en mesure de mettre à sa disposition.
Le présent contrat d'abonnement se compose des documents suivants :
- les conditions particulières précisées au recto et celles éventuellement rattachées à des offres spécifiques de la Société ;
- la page tarifaire et la page bienvenue, annexes des conditions particulières, précisant notamment divers tarifs en vigueur à la date de souscription du présent contrat et susceptibles d'être révisés à tout moment par la Société ;
- les présentes conditions générales d'abonnement, expressément connues et acceptées par le Client du fait de la souscription à l'un au moins des abonnements proposés par la Société.
1.2 Définitions
Pour la bonne application du présent contrat, les termes listés ci-dessous auront les significations suivantes :
* Adresse(s) e-mail: Adresse(s) électronique(s) mise(s) à la disposition du Client, chacune étant composée à ce jour d'une part d'un pseudonyme choisi par le Client sous sa responsabilité pour individualiser son adresse e-mail, sous réserve de vérification par la Société de sa disponibilité, d'autre part du nom de domaine utilisé

particulières, chacun d'entre eux étant notamment caractérisé par un forfait de volume d'émission de données vers Internet, un nombre maximum de comptes utilisateurs, une vitesse de débit, un espace de stockage par adresse e-mail et page Web personnelle mis à la disposition de chacun de ces comptes utilisateurs.
Quel que soit le forfait choisi, le Service Noosnet permet l'accès sur un seul micro-ordinateur par logement (sous réserve d'évolutions ultérieures en application de l'article 3.1.3) aux principaux services disponibles sur Internet, l'utilisation de la messagerie électronique ainsi que l'hébergement de pages Web personnelles.
Le forfait de volume d'émission de données vers Internet se calcule déduction faite d'un abattement journalier dont la valeur au jour de la souscription des présentes est indiquée aux conditions particulières et sur le site Web de la Société. Toute modification de l'abattement journalier sera portée à la connaissance du Client sur le site Web de la Société.
Tout Mega-octet consommé au-delà de l'un des forfaits susvisés, choisi par le Client, sera facturé à ce dernier au tarif indiqué aux conditions particulières.
Sauf preuve contraire apportée par le Client, les enregistrements des instruments de mesure utilisés par la Société constituent pour la Société et le Client une preuve des consommations de trafic de la part du Client. La Société met sur son site Web, à disposition du Client, une information sur la consommation journalière de ce dernier pour le mois en cours, mise à jour régulièrement et prenant en compte les consommations de 0 heure à minuit. En cas d'indisponibilité de ces informations (plus de 24 heures après la date concernée), les consommations correspondantes ne

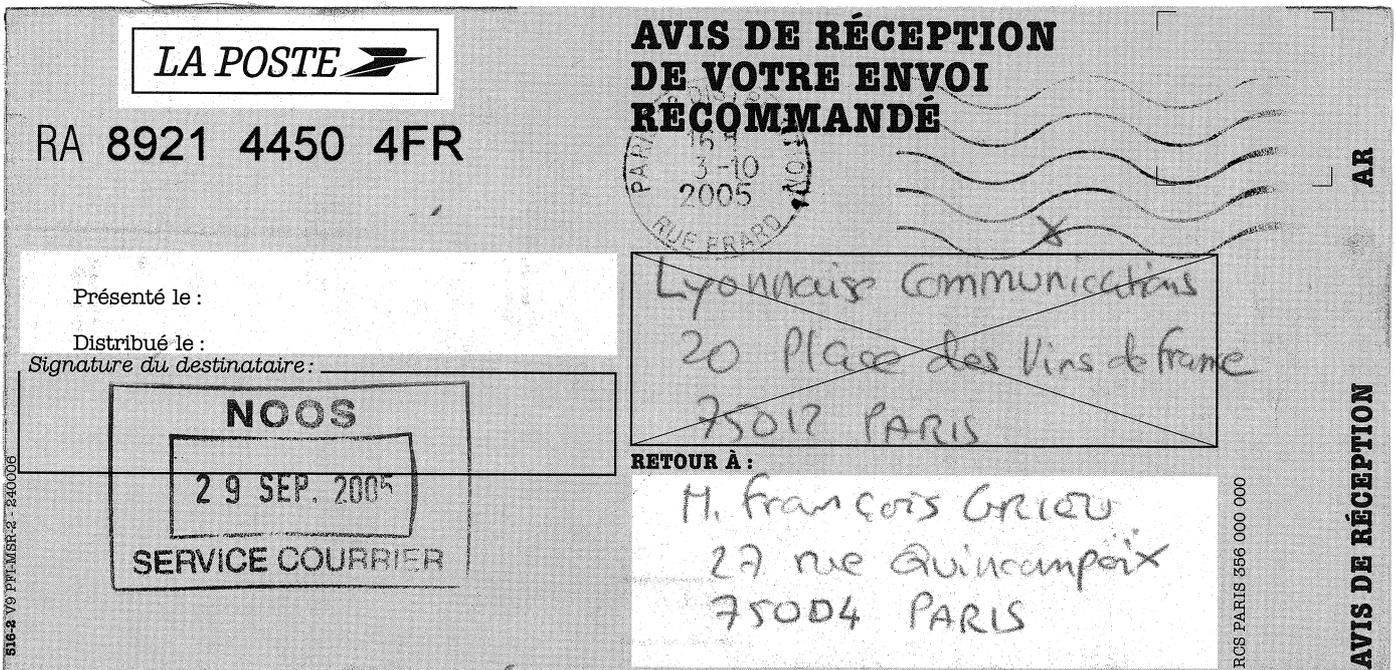
de la Société, qui font foi sauf preuve contraire apportée formellement par le Client.
3.3 Modification des Services
Au cours de l'abonnement, le contenu ou les caractéristiques des Services peuvent être modifiés par la Société soit du fait de la résiliation du contrat collectif qui a pu être conclu entre la Société et la copropriété ou le bailleur, soit à tout moment, après que le Client en a été averti par tout moyen au gré de la Société. S'il n'accepte pas les nouveaux contenus ou caractéristiques, le Client dispose, à compter de la date à laquelle l'annonce de cette modification aura été réalisée, de 2 mois pour envoyer à la Société une lettre de résiliation en recommandé avec accusé de réception prenant effet au dernier jour du mois de sa réception par la Société. A défaut, il est réputé les avoir acceptés définitivement.
Par ailleurs, le Client pourra, au cours du présent contrat et dans les conditions définies aux présentes, souscrire aux Services proposés par la Société et non souscrits par lui initialement, ainsi que, le cas échéant, à tout nouveau service que la Société sera amenée à proposer ultérieurement en fonction de la demande, du marché ou de l'avancée technologique.
Les frais occasionnés lors de modifications de l'abonnement demandées par le Client sont facturés au tarif en vigueur à la date de sa demande.
Le Client reconnaît expressément que la résiliation d'un Service en cours de contrat est de nature à entraîner automatiquement la perte de l'éventuel bénéfice tarifaire résultant de la souscription concomitante à deux ou plusieurs Services proposés par la Société.

ainsi qu'aux motifs supplémentaires spécifiques suivants :

- i. le montant, des frais de déconnexion n'est nulle part stipulé au contrat, et au surcroît m'a été introduit par une citation mensongère et trompeuse du contrat ;
- ii. la résiliation par lettre simple dont vous accusez réception est un procédé offrant pour vous toutes les garanties de la lettre recommandée avec avis de réception ; au surcroît la poste ne propose pas le service d'envoi en recommandé avec *accusé* de réception ;
- iii. ce n'est qu'à la quatrième sollicitation et après 6 mois qu'il m'a été exposé les modalités de restitution, et adressé le formulaire nécessaire.

Faute d'une complète exécution de la présente mise en demeure, je n'aurai d'autre solution que de vous assigner en justice. Sincèrement,

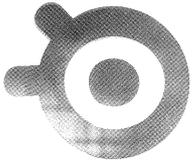
François Grieu





N/Réf: VH/B2S / 32858069
V/Réf: 210638868

Monsieur GRIEU FRANCOIS
27 RUE QUINCAMPOIX
75004 PARIS



Paris, le 11 octobre 2005

Cher Monsieur,

Pour faire suite à votre courrier du 22 Septembre 2005, nous avons le plaisir de vous informer qu'un virement de 383.55 € sera prochainement effectué sur votre compte bancaire, suite à la résiliation totale de votre contrat au 30 Juin 2005, sans frais.

Notre Service Client reste bien entendu à votre entière disposition au 0892 020 010 (0.34€ / min) du lundi au samedi de 9h à 21h.

Nous vous prions de croire, Cher Monsieur, à l'assurance de notre considération attentive.

Le Service Client

Relevé du trafic du modem 48789646 au 29/08/2005

Trafic / Mois	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
Remontant Comptabilisé - Mo (Remontant réel - Mo)	9 (9.2)	0 (0)	nd	nd	nd	nd
Descendant - Mo	118	0				



Vos références:

Numéro de client : 122891433
Numéro de contrat : 210638868
Adresse de raccordement : 27 RUE(S) QUINCAMPOIX
75004 PARIS
Date de signature : 18 juillet 2001

M GRIEU FRANCOIS
27 R QUINCAMPOIX
75004 PARIS

Facture N° 89079395 du 1er avril 2005

Paris, le 1er avril 2005

Période de facturation des abonnements: du 1er avril 2005 au 30 avril 2005
Période de facturation des consommations: du 1er mars 2005 au 31 mars 2005

VOTRE SITUATION PRECEDENTE		€ TTC
Total à régler sur la dernière facture		87,90
Règlement(s) au 1er avril 2005		-87,90
Total à reporter		0,00 €

VOTRE FACTURE		€ HT	€ TTC
Noostv numérique individuel carte n° 3303368032		44,12	46,89
Noosnet individuel modem n° 48789646		34,28	41,00
Montant total de la facture n°89079395			87,89 €

Détail de la TVA	€ HT	€ TVA	€ TTC
Montant facturé avec TVA à 5,5%	41,61	2,28	43,89
Montant facturé avec TVA à 19,6%	36,79	7,21	44,00
TOTAL A PRELEVER			87,89 €

Le montant de **87,89 Euros** sera prélevé sur votre compte bancaire à partir du 09 avril 2005. Vous n'avez donc pas besoin de nous adresser le coupon ci-dessous.

Prochaine facture le 1er mai 2005

LYONNAISE COMMUNICATIONS (POUR PARIS CABLE EN LOCATION GERANCE) - Siège social: 20 place des Vins de France 75012 PARIS - 335 354 379 RCS Paris - SA au capital de 140000000 Euros

A DECOUPER



N° de facture 89079395
N° de client 122891433
N° de contrat 210638868
Montant dû 87,89 €
A régler avant le 09 avril 2005

Références bancaires
Titulaire du compte GRIEU FRANCOIS
Code banque 30003
Code guichet 03221
Numéro de compte 000xxxxxxxx

Ne pas envoyer ce coupon

M GRIEU FRANCOIS
27 R QUINCAMPOIX
75004 PARIS

NOOS TESSI
TSA 72000
92894 NANTERRE CEDEX 9

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

Pièce 15a



Vos références:

Numéro de client : 122891433
Numéro de contrat : 210638868
Adresse de raccordement : 27 RUE(S) QUINCAMPOIX
75004 PARIS
Date de signature : 18 juillet 2001

M GRIEU FRANCOIS
27 R QUINCAMPOIX
75004 PARIS

Facture N° 90715671 du 1er mai 2005

Paris, le 1er mai 2005

Période de facturation des abonnements: du 1er mai 2005 au 31 mai 2005
Période de facturation des consommations: du 1er avril 2005 au 30 avril 2005

VOTRE SITUATION PRECEDENTE		€ TTC
Total à régler sur la dernière facture		87,89
Règlement(s) au 1er mai 2005		-87,89
Total à reporter		0,00 €

VOTRE FACTURE		€ HT	€ TTC
Noostv numérique individuel carte n° 3303368032		44,12	46,89
Noosnet individuel modem n° 48789646		34,28	41,00
Montant total de la facture n°90715671			87,89 €

Détail de la TVA	€ HT	€ TVA	€ TTC
Montant facturé avec TVA à 5,5%	41,61	2,28	43,89
Montant facturé avec TVA à 19,6%	36,79	7,21	44,00
TOTAL A PRELEVER			87,89 €

Le montant de **87,89 Euros** sera prélevé sur votre compte bancaire à partir du 09 mai 2005. Vous n'avez donc pas besoin de nous adresser le coupon ci-dessous.

Prochaine facture le 1er juin 2005

LYONNAISE COMMUNICATIONS (POUR PARIS CABLE EN LOCATION GERANCE) - Siège social: 20 place des Vins de France 75012 PARIS - 335 354 379 RCS Paris - SA au capital de 140000000 Euros

A DECOUPER



N° de facture 90715671
N° de client 122891433
N° de contrat 210638868
Montant dû 87,89 €
A régler avant le 09 mai 2005

Références bancaires
Titulaire du compte GRIEU FRANCOIS
Code banque 30003
Code guichet 03221
Numéro de compte 000xxxxxxxx

Ne pas envoyer ce coupon

M GRIEU FRANCOIS
27 R QUINCAMPOIX
75004 PARIS

NOOS TESSI
TSA 72000
92894 NANTERRE CEDEX 9

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

Pièce 15b



Vos références:

Numéro de client : 122891433
Numéro de contrat : 210638868
Adresse de raccordement : 27 RUE(S) QUINCAMPOIX
75004 PARIS
Date de signature : 18 juillet 2001

M GRIEU FRANCOIS
27 R QUINCAMPOIX
75004 PARIS

Facture N° 92527141 du 1er juin 2005

Paris, le 1er juin 2005

Période de facturation des abonnements: du 06 avril 2005 au 30 juin 2005
Période de facturation des consommations: du 1er mai 2005 au 31 mai 2005

VOTRE SITUATION PRECEDENTE		€ TTC
Total à régler sur la dernière facture		87,89
Règlement(s) au 1er juin 2005		-87,89
Total à reporter		0,00 €

VOTRE FACTURE		€ HT	€ TTC
Noostv numérique individuel carte n° 3307081190		48,72	52,39
Noosnet individuel modem n° 48789646		92,40	110,52
Remises et ajustements		-67,45	-80,67
Montant total de la facture n°92527141			82,23 €

Détail de la TVA		€ HT	€ TVA	€ TTC
Montant facturé avec TVA à 5,5%		41,61	2,28	43,89
Montant facturé avec TVA à 19,6%		32,06	6,28	38,34
TOTAL A PRELEVER				82,23 €

Le montant de **82,23 Euros** sera prélevé sur votre compte bancaire à partir du 09 juin 2005. Vous n'avez donc pas besoin de nous adresser le coupon ci-dessous.

Prochaine facture le 1er juillet 2005

LYONNAISE COMMUNICATIONS (POUR PARIS CABLE EN LOCATION GERANCE) - Siège social: 20 place des Vins de France 75012 PARIS - 335 354 379 RCS Paris - SA au capital de 140000000 Euros

A DECOUPER



N° de facture 92527141
N° de client 122891433
N° de contrat 210638868
Montant dû 82,23 €
A régler avant le 09 juin 2005

Références bancaires
Titulaire du compte GRIEU FRANCOIS
Code banque 30003
Code guichet 03221
Numéro de compte 000xxxxxxxx

Ne pas envoyer ce coupon

M GRIEU FRANCOIS
27 R QUINCAMPOIX
75004 PARIS

NOOS TESSI
TSA 72000
92894 NANTERRE CEDEX 9

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

Pièce 15c



Vos références:

Numéro de client : 122891433
Numéro de contrat : 210638868
Adresse de raccordement : 27 RUE QUINCAMPOIX 75004 PARIS
Date de signature : 18 juillet 2001

M FRANCOIS GRIEU
27 R QUINCAMPOIX
75004 PARIS

Facture N° 94143688 du 1er juillet 2005

Paris, le 1er juillet 2005

Période de facturation des abonnements: du 1er juillet 2005 au 31 juillet 2005
Période de facturation des consommations: du 1er juin 2005 au 30 juin 2005

VOTRE SITUATION PRECEDENTE		€ TTC
Paiement par prélèvement automatique le 12 juin 2005		-82,23
Total à régler sur la dernière facture		82,23
Total à reporter		€ 0,00

VOTRE FACTURE		€ HT	€ TTC
NOOS TV numérique individuel - carte n° 3307081190		44,12	46,89
NOOS NET individuel - modem n° 48789646		32,61	39,00
Montant total de la facture n°94143688			€ 85,89

dont TVA à 5,5% : 2,28 €
dont TVA à 19,6% : 6,88 €

TOTAL A PRELEVER € 85,89

Le montant de 85,89 Euros sera prélevé sur votre compte bancaire à partir du 09 juillet 2005. Vous n'avez donc pas besoin de nous adresser le coupon ci-dessous.

Prochaine facture le 1er août 2005

LYONNAISE COMMUNICATIONS (POUR PARIS CABLE EN LOCATION GERANCE)- Siège social: 20 place des Vins de France 75012 PARIS - 335 354 379 RCS Paris - SA au capital de 140000000 Euros - N° TVA intra communautaire : FR 64 329108278



A DECOUPER

N° de facture 94143688
N° de client 122891433
N° de contrat 210638868
Montant dû 85,89 €
Prélevé à partir du 09 juillet 2005

Références bancaires
Titulaire du compte GRIEU FRANCOIS
Code banque 30003
Code guichet 03221
Numéro de compte 000xxxxxxx

Ne pas envoyer ce coupon

M FRANCOIS GRIEU
27 R QUINCAMPOIX
75004 PARIS

NOOS SAFIG
TSA 21027
59887 LILLE CEDEX 9

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

03003324 1021063886801228914330941436881572 8589 Pièce 15d



Vos références:

Numéro de client : 122891433
Numéro de contrat : 210638868
Adresse de raccordement : 27 RUE QUINCAMPOIX 75004 PARIS
Date de signature : 18 juillet 2001

M FRANCOIS GRIEU
27 R QUINCAMPOIX
75004 PARIS

Facture N° 95931561 du 1er août 2005

Paris, le 1er août 2005

Période de facturation des abonnements: du 1er août 2005 au 31 août 2005
Période de facturation des consommations: du 1er juillet 2005 au 31 juillet 2005

VOTRE SITUATION PRECEDENTE		€ TTC
Paiement par prélèvement automatique le 12 juillet 2005		-85,89
Total à régler sur la dernière facture		85,89
Total à reporter		€ 0,00

VOTRE FACTURE		€ HT	€ TTC
NOOS TV numérique individuel - carte n° 3307081190		44,12	46,89
NOOS NET individuel - modem n° 48789646		32,61	39,00
Montant total de la facture n°95931561			€ 85,89

dont TVA à 5,5% : 2,28 €
dont TVA à 19,6% : 6,88 €

TOTAL A PRELEVER € 85,89

Le montant de 85,89 Euros sera prélevé sur votre compte bancaire à partir du 09 août 2005. Vous n'avez donc pas besoin de nous adresser le coupon ci-dessous.

Prochaine facture le 1er septembre 2005

LYONNAISE COMMUNICATIONS (POUR PARIS CABLE EN LOCATION GERANCE)- Siège social: 20 place des Vins de France 75012 PARIS - 335 354 379 RCS Paris - SA au capital de 140000000 Euros - N° TVA intra communautaire : FR 64 329108278



A DECOUPER

N° de facture 95931561
N° de client 122891433
N° de contrat 210638868
Montant dû 85,89 €
Prélevé à partir du 09 août 2005

Références bancaires
Titulaire du compte GRIEU FRANCOIS
Code banque 30003
Code guichet 03221
Numéro de compte 000xxxxxxx

Ne pas envoyer ce coupon

M FRANCOIS GRIEU
27 R QUINCAMPOIX
75004 PARIS

NOOS SAFIG
TSA 21027
59887 LILLE CEDEX 9

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

03003324 1021063886801228914330959315614372 8589 Pièce 15e



Vos références:

Numéro de client : 122891433
Numéro de contrat : 210638868
Adresse de raccordement : 27 RUE QUINCAMPOIX 75004 PARIS
Date de signature : 18 juillet 2001

M FRANCOIS GRIEU
27 R QUINCAMPOIX
75004 PARIS

Facture N° 98444147 du 1er septembre 2005

Paris, le 1er septembre 2005

Période de facturation des abonnements: du 1er septembre 2005 au 30 septembre 2005
Période de facturation des consommations: du 1er août 2005 au 31 août 2005

VOTRE SITUATION PRECEDENTE		€ TTC
Paiement par prélèvement automatique le 13 août 2005		-85,89
Total à régler sur la dernière facture		85,89
Total à reporter		€ 0,00

VOTRE FACTURE		€ HT	€ TTC
NOOS TV numérique individuel - carte n° 3307081190		44,12	46,89
NOOS NET individuel - modem n° 48789646		32,61	39,00
Montant total de la facture n°98444147			€ 85,89

dont TVA à 5,5% : 2,28 €
dont TVA à 19,6% : 6,88 €

TOTAL A PRELEVER € 85,89

Le montant de 85,89 Euros sera prélevé sur votre compte bancaire à partir du 09 septembre 2005. Vous n'avez donc pas besoin de nous adresser le coupon ci-dessous.

Prochaine facture le 1er octobre 2005

LYONNAISE COMMUNICATIONS (POUR PARIS CABLE EN LOCATION GERANCE)- Siège social: 20 place des Vins de France 75012 PARIS - 335 354 379 RCS Paris - SA au capital de 140000000 Euros - N° TVA intra communautaire : FR 64 329108278



A DECOUPER

N° de facture 98444147
N° de client 122891433
N° de contrat 210638868
Montant dû 85,89 €
Prélevé à partir du 09 septembre 2005

Références bancaires
Titulaire du compte GRIEU FRANCOIS
Code banque 30003
Code guichet 03221
Numéro de compte 000xxxxxxx

Ne pas envoyer ce coupon

M FRANCOIS GRIEU
27 R QUINCAMPOIX
75004 PARIS

NOOS SAFIG
TSA 21027
59887 LILLE CEDEX 9

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

03003324 1021063886801228914330984441474172

8589 Pièce 15f



LES COMPTES

Logitel Net



Liste des comptes

Détail de la prestation

Recherche d'écritures

Libellé Sélection de la prestation Solde au 14/11/2005
Compte Courant - N° 03221 000 [redacted] +3 284,72 EUR

Caractéristiques de la prestation n° 03221 000 [redacted]
Solde au dernier relevé le 07/11/2005 : +6 181,22 EUR

Historique des opérations

Date	Libellé	Débit	Crédit
18/10/2005	PRELEVEMENT 18694	-142,79 EUR	
17/10/2005	PRELEVEMENT 17796	-33,00 EUR	
17/10/2005	RET ECLAIR 497301	-300,00 EUR	
14/10/2005	PRELEVEMENT 14668	-125,88 EUR	
13/10/2005	PRELEVEMENT 14668	-125,88 EUR	
12/10/2005	PRELEVEMENT 1466841988 PARIS TV CABLE 030035255980000000000000100122949 (000100122949		
07/10/2005	PRET NO 605012520	-307,43 EUR	
07/10/2005	PRET NO 199175076	-2 036,23 EUR	
07/10/2005	PRET NO 101182005	-222,61 EUR	
07/10/2005	RET ECLAIR 497301	-300,00 EUR	
06/10/2005	ARRETE 01.07/30.0	-5,00 EUR	
05/10/2005	REMISE CHQ		+1 000,00 EUR
04/10/2005	PRELEVEMENT 04699	-29,90 EUR	
04/10/2005	VIREMENT 04483		+6 206,20 EUR
04/10/2005	RET ECLAIR 497301	-450,00 EUR	
04/10/2005	RET ECLAIR 497301	-300,00 EUR	
04/10/2005	FAC.ETR4973019729	-7,76 EUR	
04/10/2005	FAC.CB.4973019729	-22,58 EUR	
04/10/2005	FAC.CB.4973019729	-13,26 EUR	
04/10/2005	FAC.CB.4973019729	-12,88 EUR	
04/10/2005	FAC.CB.4973019729	-830,00 EUR	

- Les comptes
- ↳ Consultation
- ↳ Impression RIB
- ↳ Téléchargement
- Virements
- Passeport Bourse
- Programme de Fidélité
- Souscrire
- Personnalisation
- ↳ Convertir
- ↳ Aide
- ↳ Quitter



Greffe du Tribunal de Commerce de Paris

1, quai de la Corse
75181 PARIS CEDEX 04

KBIS

EXTRAIT DU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
au 13 novembre 2005

IDENTIFICATION

<i>Dénomination Sociale :</i>	LYONNAISE COMMUNICATIONS
<i>Numéro d'identification :</i>	335 354 379 R.C.S. PARIS
<i>Numéro de gestion :</i>	1986 B 05848
<i>Date d'immatriculation :</i>	15 mai 1986

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA PERSONNE MORALE

<i>Forme juridique :</i>	SOCIETE ANONYME
<i>Au capital de :</i>	140 000 000,00 €
<i>Adresse du siège :</i>	20 PLA DES VINS DE FRANCE 75012 PARIS
<i>Activités principales de la société :</i>	TOUTES ACTIVITES SE RAPPORTANT A L'ETUDE, LA CONCEPTION, LE FINANCEMENT, LA REALISATION ET L'EXPLOITATION DE RESEAUX CABLES DE VIDEO-COMMUNICATION AINSI QUE TOUTE ACTIVITE DE SERVICES DANS LE DOMAINE DE L'AUDIOVISUEL
<i>Durée de la société :</i>	Jusqu'au 15 mai 2085
<i>Date d'arrêté des comptes :</i>	le 31/12
<i>Constitution - Dépôt de l'acte constitutif :</i>	Au Greffe du Tribunal de Commerce de PARIS le 12 mai 1986 sous le numéro 004515
<i>Publication :</i>	Journal LES PETITES AFFICHES du 30-04-1986

ADMINISTRATION

<i>PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTEUR GENERAL</i>	M. MUSSELMAN WALTER EUGENE né le 1 juin 1944 à ILLINOIS (ETATS-UNIS D'AMERIQUE) de nationalité ETATS UNIS D'AMERIQUE demeurant GROOT HAESBROEKSEWE 37 - 2243 ED WASSENAAR PAYS BAS
<i>DIRECTEUR GENERAL DELEGUE ET ADMINISTRATEUR</i>	M. MIKALOFF JACK né le 16 janvier 1947 à OHIO (ETATS-UNIS D'AMERIQUE) de nationalité ETATS UNIS D'AMERIQUE demeurant 87 BD SAINT MICHEL 75005 PARIS
<i>ADMINISTRATEUR</i>	SUEZ LYONNAISE TELECOM (SA) 20 PL DES VINS DE FRANCE 75012 PARIS 402 986 707 R.C.S. PARIS représenté par M. MIKALOFF JACK né le 16 janvier 1947 à AKRON (OHIO) (ETATS-UNIS D'AMERIQUE) de nationalité ETATS UNIS D'AMERIQUE demeurant DEMEURANT C/O UPC NV, BOING AVENUE 53, AMSTERDAM (PAYS-BAS)
<i>ADMINISTRATEUR</i>	M. MARIE FRANCOIS né le 22 février 1961 à NEUILLY SUR SEINE 92200 (FRANCE) de nationalité FRANCAISE demeurant 11 VLA JEANNE D ARC 92140 CLAMART
<i>COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE</i>	BARBIER FRINAULT ET AUTRES 41 RUE YBRY 92576 NEUILLY SUR SEINE
<i>COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE</i>	KPMG S.A LES HAUTS DE VILLIERS 2 BIS RUE DE VILLIERS 92300 LEVALLOIS PERRET 775 726 417 R.C.S. PARIS
<i>COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT</i>	DELOITTE TOUCHE TOHMATSU 185 AVE CHARLES DE GAULLE 92200 NEUILLY SUR SEINE 377 876 164 R.C.S. NANTERRE
<i>COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT</i>	SCP JEAN CLAUDE ANDRE ET AUTRES 2 BIS R DE VILLIERS 92309 LEVALLOIS PERRET CEDEX 319 427 886 R.C.S. NANTERRE

Le mot "ORIGINAL" ci-dessus signifie que vous êtes en présence d'un original provenant du greffe

Piece 17a

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET L'ETABLISSEMENT**

Origine de la Société : CETTE SOCIETE SE CONSTITUE
Origine du fonds ou de l'activité : CREATION D'UN FONDS DE COMMERCE
Activité : EXPLOITATION ET MAINTENANCE DE RESEAUX CABLES
Nom Commercial : NOOS
Enseigne : CYBERCABLE
Adresse de l'établissement principal : 20 PLA DES VINS DE FRANCE 75012 PARIS
Début d'exploitation le : 15 mai 1986
Mode d'exploitation : EXPLOITATION DIRECTE

OBSERVATIONS

12 août 2005, N°41462 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION : DENOMINATION STRASBOURG TV CABLE FORME JURIDIQUE SNC SIEGE SOCIAL 20 PLACE DES VINS DE FRANCE 75012 PARIS RCS 351 309 695 RCS PARIS
 12 août 2005, N°41463 SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION : DENOMINATION SOCIETE NATIONALE D'EXPLOITATION DES RESEAUX CABLES FORME JURIDIQUE SNC SIEGE SOCIAL 20 PLACE DES VINS DE FRANCE 75012 PARIS RCS 378 442 255 RCS PARIS
 12 août 2005, N°41464 EFFET RETROACTIF DE LA FUSION AU 01/01/2005

ETABLISSEMENTS HORS LE RESSORT DU GREFFE

Greffe de CANNES (0602) NG1 88 B 608
 Greffe de DIJON (2104) Numéro de gestion 97B00285
 Greffe de CHALON SUR SAONE (7102) Numéro de gestion 03B00100
 Greffe de VERSAILLES (7803) NG1 89 B 105
 Greffe de EPINAL (8801) Numéro de gestion 97B00107
 Greffe de NANTERRE (9201) NG1 88 B 4075
 Greffe de CRETEIL (9401) NG1 89B3488

Délivré à Paris, le 15 novembre 2005

Le Greffier,

Tarif (Décret du 10/10/86)	H.T.	N.T.
DR 223 00		
Droits de Greffe	2,60€	
Total H.T.	2,60€	
T.V.A. 19.6%	0,51€	
Total T.T.C.		3,11€

Le mot "ORIGINAL" ci-dessus signifie que vous êtes en présence d'un original émanant du greffe

Pièce 17b